

Cote du document: EB 2012/105/R.18/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 7 c) ii)
Date: 3 avril 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République fédérale démocratique du Népal pour le

Programme de foresterie à bail et d'élevage

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Benoît Thierry

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2234
courriel: b.thierry@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent cinquième session
Rome, 3-4 avril 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire sous forme de prêt et de don à la République fédérale démocratique du Népal pour le Programme de foresterie à bail et d'élevage, telle qu'elle figure au paragraphe 17, ainsi que les modifications de l'accord de financement, telles qu'elles sont indiquées au paragraphe 16.

Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République fédérale démocratique du Népal pour le Programme de foresterie à bail et d'élevage

I. Contexte

1. Le Programme de foresterie à bail et d'élevage a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2004 (EB 2004/83/R.25). Le coût total approuvé du programme s'élève à 12,77 millions d'USD. Les sources de financement sont les suivantes: i) le FIDA, avec un prêt d'environ 10,49 millions d'USD et un don d'environ 1,22 million d'USD; ii) le gouvernement, avec une contribution de 1,05 million d'USD; et iii) les bénéficiaires, avec une contribution de 14 000 USD.
2. Le Népal est habilité à recevoir une aide financière du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD), à raison de 50% sous forme de don et de 50% sous forme de prêt à des conditions particulièrement favorables.
3. Le présent mémorandum a pour objet de solliciter un financement supplémentaire pour le programme, sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables, d'un montant de 0,97 million de DTS (équivalant approximativement à 1,5 million d'USD), et d'un don au titre du CSD, d'un montant de 0,97 million de DTS (équivalant approximativement à 1,5 million d'USD). Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans. Il sera consenti sans intérêt, mais assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, payable semestriellement.
4. Ce programme d'une durée de huit ans est mis en œuvre dans les districts du moyen pays du Népal. La zone du programme couvre 22 des 27 districts reconnus par le gouvernement comme prioritaires dans son programme national de foresterie à bail. Quelque 5,31 millions d'habitants vivent dans ces districts (soit environ un million de ménages), parmi lesquels 48%, soit 2,55 millions de personnes, sont pauvres.
5. Le programme comprend les quatre composantes suivantes: i) la foresterie à bail et la formation de groupes; ii) le développement de l'élevage; iii) les services financiers ruraux; et iv) la gestion et la coordination du programme. Ces composantes ont les objectifs suivants: i) améliorer la production de fourrage et de l'arboriculture des ménages par la gestion sécurisée et durable des parcelles cédées à bail; ii) améliorer la production du petit bétail (caprins) des ménages; iii) créer des institutions de microfinancement viables offrant leurs services aux locataires; et iv) renforcer les capacités gouvernementales pour la mise en œuvre au plan national des activités forestières à bail.
6. Le programme, actuellement dans sa sixième année d'exécution, a achevé les activités relatives au recensement des nouvelles zones de forêt dégradées et à la formation des groupes d'exploitation forestière à bail (GEFB). Pendant les deux

années restantes, il se concentrera sur la consolidation des groupes et la mise en œuvre de la stratégie de sortie. Au total, 4 080 groupes ont été formés, comprenant 38 436 ménages, soit 87% de l'objectif estimé lors de la préévaluation. La superficie forestière totale cédée aux groupes s'élève à 19 900 hectares, soit 64% de l'estimation faite lors de la préévaluation. Depuis la conception, les forêts dégradées disponibles se sont toutefois amenuisées. La distribution des chèvres, qui a atteint au total environ 70 000 têtes, soit 94% de l'objectif, sera poursuivie au cours de la septième année d'exécution. Dans ces conditions, les réalisations du programme sont considérées comme dignes d'éloges.

7. Les ménages compris dans les GEFB avant le démarrage du programme étaient classés comme extrêmement pauvres (57% de l'ensemble des ménages des groupes), moyennement pauvres (31%) ou pauvres (12%). Les ménages appartenaient à raison de 34,7% aux castes *brahmin*, *chetri* et *newar*, de 10,7% à celle des *Janjati*, et de 54,6% à celle des *Dalit*. Selon une récente étude d'impact du programme, entreprise par le Programme de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le programme a permis une augmentation de 40,2% par an des revenus agricoles des *Dalit* et de 14,0% par an de ceux des castes plus élevées faisant partie des GEFB. De même, les ménages dirigés par des femmes avaient amélioré leurs revenus agricoles de 36,8% par an, tandis que les revenus des ménages dirigés par des hommes enregistraient une croissance annuelle de 23,4%.

II. Justification et raison d'être

8. En cours d'exécution, le gouvernement et le FIDA ont déterminé, au vu de l'examen à mi-parcours et des missions conjointes d'examen annuel, la nécessité d'entreprendre des activités supplémentaires non prévues pour améliorer l'efficacité du programme au niveau des membres des GEFB. Il s'agissait, par exemple, de la formation à la conduite de l'élevage caprin et à la production de semences, ainsi que de l'adoption de plans d'amélioration des moyens d'existence. Il a également été nécessaire de relever les traitements et indemnités du personnel national. Tout cela a exigé des ressources qui n'étaient pas initialement prévues au budget du programme.
9. En outre, les taux d'inflation effectifs ont dépassé les estimations faites lors de la conception, alors que le taux de change de la roupie népalaise ne s'est pas déprécié comme il avait été prévu dans l'estimation des coûts au stade de la préévaluation. L'effet combiné de ces deux facteurs a entraîné à lui seul un déficit maximum estimé à 3 millions d'USD.
10. Faute de financement supplémentaire, le programme devrait suspendre ses activités au premier trimestre de 2012. Cela mettrait en péril les investissements réalisés dans les actifs physiques et humains, et aurait des conséquences négatives sur la durabilité des résultats du programme, pour lesquels les deux dernières années d'exécution (2012-2014) sont indispensables, comme le prévoyait la conception initiale. Les plus exposés au risque seraient non seulement les GEFB récemment formés, mais encore ceux qui sont "moyennement actifs" et ont besoin d'un soutien supplémentaire pour devenir "actifs" et capables de poursuivre leurs activités sans aide extérieure. Les activités relatives à l'épargne et au crédit ont aussi besoin d'un soutien ultérieur pour être durables, car les liens préconisés avec le Fonds gouvernemental d'atténuation de la pauvreté et la Nirdhan Utthan Bank ne sont pas encore complètement opérationnels.
11. L'intégration dans les politiques et la transposition à plus grande échelle de la foresterie à bail grâce à l'adoption d'une nouvelle loi forestière, à la création d'une direction de la foresterie à bail au sein du Ministère des forêts et à l'application de directives plus appropriées à la foresterie à bail seraient difficilement réalisables sans un financement supplémentaire permettant la mise en œuvre des deux dernières années d'exécution du programme telle qu'initialement prévue.

12. Le programme a généré une vaste expérience sur le terrain et en a tiré des enseignements. Le personnel du programme a récemment été formé à l'utilisation du portail IFADAsia, où il peut acquérir des connaissances, confronter les expériences et partager son travail avec d'autres. Le programme peut maintenant mettre à profit cette formation et le site web du programme existant pour exploiter plus avant l'expérience du personnel et des bénéficiaires au profit d'une plus vaste communauté. Il lui faut aussi créer un lien plus efficace entre le suivi-évaluation et la gestion des savoirs de façon que, lorsqu'il aura atteint son terme, ces savoirs puissent être utilisés dans la concertation sur les politiques pour ouvrir la voie à une transposition à plus grande échelle des opérations dans le cadre des structures gouvernementales. À cet égard, et dans l'intérêt de la pérennisation des bénéfices apportés, le programme mettra aussi en œuvre, pendant la période d'exécution restante, un système d'information géographique permettant de localiser les groupes d'utilisateurs et leurs terres. Cet effort financier ne soutiendra pas seulement le processus d'apprentissage, mais il renforcera aussi la concertation sur les politiques et la transposition à plus grande échelle.

III. Coût du programme

13. Grâce à ces ressources supplémentaires ainsi qu'à une autre contribution du gouvernement de 0,20 million d'USD, le coût total du programme passera de 12,77 millions d'USD à 15,97 millions d'USD environ. Le financement proposé rentre dans l'allocation totale par pays du Népal et a été convenu avec le gouvernement.
14. Les catégories de dépenses intéressées par ce financement supplémentaire seront les suivantes: i) équipement et fournitures (3%); ii) investissements au niveau des exploitations (15%); iii) prestataires de services et études (20%); iv) assistance technique (21%); v) ateliers et formation (24%); vi) traitements et indemnités (5%); et vii) fonctionnement et maintenance (12%). Une catégorie supplémentaire d'"appui technique" a été ajoutée au financement supplémentaire pour la gestion des savoirs (afin de documenter les enseignements tirés et d'ouvrir la voie à la concertation sur les politiques en vue d'une reproduction à plus grande échelle).

IV. Financement du programme

15. Le coût total révisé du programme s'élèvera à 15,97 millions d'USD. Les sources de financement seront les suivantes: i) le FIDA, avec un financement initial sous la forme d'un prêt de 7,15 millions de DTS (équivalent approximativement à 10,49 millions d'USD) et un don de 0,84 million de DTS (équivalent approximativement à 1,22 million d'USD), ainsi qu'un financement supplémentaire de 1,95 million de DTS (équivalent approximativement à 3,0 millions d'USD), comprenant un prêt à des conditions particulièrement favorables (1,5 million d'USD environ) et un don au titre du CSD (1,5 million d'USD environ); et ii) le gouvernement, avec une contribution initiale de 1,05 million d'USD et une contribution additionnelle 0,20 million d'USD, pour un montant total de 1,25 million d'USD.

V. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

16. À la suite de l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement existant sera modifié de façon à prendre en compte le financement supplémentaire. Le financement supplémentaire n'entraîne aucune modification de la description du programme.

VI. Recommandation

17. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République fédérale démocratique du Népal un prêt supplémentaire à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à neuf cent soixante-quinze mille droits de tirage spéciaux (975 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République fédérale démocratique du Népal un don supplémentaire au titre du CSD d'un montant équivalant à neuf cent soixante-quinze mille droits de tirage spéciaux (975 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze